



L'Inspecteur d'Académie,  
Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques  
Monsieur Alain MURSCHEL

à

Mesdames, Messieurs, les professeur(e)s d'arts plastiques  
Sous couvert de Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissements

Orléans, le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Inspecteur  
d'Académie  
Inspection  
Pédagogique  
Régionale  
d'Arts Plastiques

Dossier suivi par  
Alain Murschel  
IA-IPR d'arts  
plastiques

Téléphone  
06 79 55 42 25  
Fax  
02 38 79 45 87  
Mél.  
alain.murschel  
@ac-orleans-  
tours.fr

Rectorat  
d'Orléans-Tours  
21, rue Saint  
Etienne  
45043 Orléans  
cedex 01

**Objet : Lettre de rentrée 2019, enseignement des arts plastiques.**

Mesdames, Messieurs les professeur(e)s d'arts plastiques.

Au lendemain de notre biennale d'arts plastiques et aux portes de la mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat, je tiens ici à vous remercier pour votre collaboration active et plein engagement sur des événements ponctuels, comme menés au quotidien dans votre métier, pour la réussite de vos élèves et le rayonnement de notre discipline.

Je souhaite la bienvenue à celles et ceux qui entrent dans le métier et/ou au sein de notre belle académie et félicite tous les lauréats de concours.

Que mon enthousiasme de travailler à vos côtés, vous porte et nous emporte dans une même direction et dynamique.

#### 1/4 Une dynamique lancée : d'une biennale à l'implantation de mini-galeries d'établissement

Sous l'égide du dispositif académique *A pied d'oeuvre*, la biennale d'arts plastiques fût un succès, avec pas moins d'une trentaine d'événements/expositions référencés sur la programmation officielle sur l'ensemble du territoire académique : valorisant votre travail, celui des élèves et notre enseignement ; à demeure (sur sites d'établissements) ou au sein des regroupements départementaux.

Découvrir l'ensemble dans le recueil de présentation : [https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts\\_plastiques/a\\_pied\\_doeuvre\\_biennale/2017\\_2019\\_materes\\_a\\_sensations/](https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/a_pied_doeuvre_biennale/2017_2019_materes_a_sensations/)

Je vous remercie pour cette mobilisation croissante qu'il m'importe maintenant de maintenir à dessein de poursuivre le déploiement massif, et désormais engagé, d'implantations de *mini-galeries* (espaces d'exposition des productions d'élèves qui se trouvent hors de vos salles) et/ou d'*ELRO* (espaces et lieux de rencontre avec l'œuvre d'art ; en somme une mini-galerie ouverte aux œuvres d'artistes).

**Faire que demain, tous les collèges et lycées de notre académie (ayant un enseignement *optionnel* ou de *spécialité* arts plastiques) possèdent un tel espace d'exposition dédié, tel est mon souhait.**

Nos élèves et votre travail méritent cette visibilité et valorisation (quant elles n'existent pas). La production régulière diversifiée et pléthore, propre à notre discipline, gagne à quitter les réserves, les accrochages parfois trop discrets ou privés (exclusivement dans la salle dédiée) pour s'afficher plus massivement et manifestement encore aux yeux du public, afin de placer in fine la production des élèves au carrefour des regards.

Une compétence « exposer » qui ne doit évidemment pas omettre toute la valeur et dimension pédagogique inhérente à celle-ci. Car, si l'exposition contribue à la motivation des élèves et au rayonnement disciplinaire ; elle pense aussi la réception de la communauté éducative, des familles, et la rencontre avec l'œuvre et l'artiste. Contributive du continuum école-collège-lycée, elle sert votre projet d'enseignement annuel et des séquences dédiées à cette question.

Je vous encourage donc à faire de la compétence « exposer » un réel enjeu d'apprentissage avec et pour les élèves.

Ces espaces et temps pédagogiques gagnent donc à être expérimentés, vécus et questionnés. Vos programmes d'enseignements en font explicitement références ; prenez en ce sens appuis sur eux pour (au besoin) convaincre leurs mises en place au sein de vos établissements.

- Extrait des programmes du **cycle 3**, page 138 : « *La représentation plastique et les dispositifs de présentation : les élèves sont engagés, chaque fois que possible, à explorer les lieux de présentation de leurs productions plastiques ou d'œuvres, dans l'espace scolaire ou dans des lieux adaptés, pour saisir l'importance des conditions de présentation dans la réception des productions et des œuvres* ».
- Extrait des programmes du **cycle 4**, page 269 : « *Le travail à partir de l'exposition des productions des élèves ou dans le cadre de l'accueil d'œuvres d'art est mené dans des espaces de l'établissement scolaire organisés à cet effet (mini galeries). Plus exceptionnellement, d'autres espaces extérieurs à l'école peuvent être sollicités* ».
- Extraits des nouveaux programmes du **lycée** (spécialité et option): « *La compétence –Exposer-, ancrée au cœur de la pratique et des questionnements plasticiens, comme l'étude de la présentation de l'œuvre et de sa réception par un public, sous-tend le développement et l'aménagement d'espaces et de lieux de rencontre avec l'œuvre. [ELRO] Ce travail s'opère selon deux perspectives qui, sans se confondre, s'articulent et mobilisent des compétences complémentaires :*
  - *Présenter à un public sa production plastique, dans des formes diverses et comme composante d'une formation plasticienne*
  - *Chaque fois que possible, exposer des œuvres d'art et proposer la rencontre avec l'artiste comme dynamique d'un projet et modalité d'une expérience esthétique, culturelle et sociale ouverte à la communauté éducative. On veillera donc, même dans des formes modestes, aux équipements (cadres, socles, présentoirs, vitrines, éclairages...) et à l'aménagement d'espaces (de murs ou cimaises, visibles d'un public dans le lycée, ainsi qu'à l'adaptation de lieux repérés dans l'établissement ou l'affectation d'une salle dédiée).* »

*« Ces démarches sont en outre l'occasion d'ancrer des projets interdisciplinaires. Elles contribuent à l'ouverture de l'établissement sur son environnement. Elles constituent des points d'appui pour de possibles partenariats avec les professionnels des arts et de la culture, notamment dans le cadre des politiques d'éducation artistique et culturelle. Elles invitent l'ensemble de la communauté éducative (élèves, professeurs, parents, partenaires) à faire l'expérience du partage du sensible. »*

C'est ainsi répondre aux programmes d'enseignement de collège, mais aussi aux nouveaux programmes de lycée qui mettent clairement en exergue cet attendu.

Des espaces sont ainsi (encore) à saisir, revendiquer, pérenniser, à faire-valoir, sur vos lieux et à relayer sur notre plate-forme d'implantations de mini-galeries.

- L'envoi de trois/quatre photographies, en sus d'un très court descriptif de deux/trois lignes, ou un lien de vos sites/blogs disciplinaires (galeries virtuelles) est à faire auprès de votre collègue Monsieur Gilles Lebeau : [gilles.lebeau@ac-orleans-tours.fr](mailto:gilles.lebeau@ac-orleans-tours.fr), ce qui lui permettra votre référencement :

[https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts\\_plastiques/galeries/carte\\_des\\_implantations\\_academiques/](https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/galeries/carte_des_implantations_academiques/)

Ces mini-galeries et ladite plate-forme, j'en suis certain, contribuent à atténuer l'isolement disciplinaire parfois ressenti. Il vous appartient alors de tous vous lover au sein de ce maillage territorial et réseau collectif interconnecté et de prendre connaissance des actions menées et exposées par vos pairs disciplinaires (éloignés).

J'ai donc besoin de vous et je vous en sais sensibles : votre implication saura être contributive à ce que collectivement nous portions notre discipline à sa juste hauteur et **que chacun d'entre-vous y apporte sa part.**

C'est en ce sens qu'il m'importe d'activer tous les leviers possibles ; de nous engager au sein même des TraAM (Travaux académiques mutualisés) : une action de la Direction du Numérique pour l'Éducation (DNE) et l'Inspection Générale qui met en oeuvre sa mission prospective sur les usages pédagogiques et éducatifs du numérique.

<https://eduscol.education.fr/cid98083/les-travaux-academiques-mutualises-traams-des-laboratoires-des-pratiques-numeriques.html>

Les TraAM permettent de produire des ressources de formation et d'accompagnement, publiées sur les sites académiques et diffusées au niveau national dans un objectif de valorisation et de mutualisation, notamment via les portails disciplinaires et favorise ainsi la rencontre entre les académies autour de thèmes émergents du numérique éducatif.

Une thématique nationale retenue cette année pour notre discipline en pleine cohérence avec l'impulsion souhaitée autour des mini-galeries à établir au sein de notre académie :

*« Nouveaux lieux et espaces de monstration de la création artistique à l'École : exposition et diffusion numérique des œuvres des artistes et des créations des élèves à partir de l'établissement scolaire. »*

*Problématique : « Donner à voir l'œuvre, les processus et les démarches de création à l'ère du numérique ; les complémentarités entre les lieux physiques et les espaces numériques, leur spécificité ; les espaces et lieux de rencontre avec l'œuvre et leur possibilité d'être des « tiers lieux » pédagogiques, artistiques et sociaux. De nouvelles modalités pour des enjeux d'enseignement et d'éducation aux contours renouvelés ».*

Les TraAM conduisent donc, par l'intermédiaire du professeur pilote-référent Monsieur Clément Galy et d'un groupe de six professeurs volontaires, à impulser une dynamique (inter-)académique autour de pratiques numériques éducatives émergentes.

Notre discipline est ainsi retenue -parmi huit autres disciplines- au sein des TraAM de notre académie : une présence qui renforce, là aussi, notre visibilité. Que les professeurs qui s'y impliquent en soient remerciés.

## 2/4 Une dynamique stratégique propice au continuum école-collège-lycée.

Au service des Parcours, dont celui de l'Education Artistique et Culturelle (E.A.C.) par prédilection, impliqué sur divers Enseignements de Pratiques Interdisciplinaires (E.P.I.), projets inter-degrés (Cycle 3, conseil école/collège), l'Histoire des arts, notre enseignement gagne à investir plus fortement encore, la soutenance orale du Diplôme National du Brevet des collèges.

Cela fera écho au futur grand oral du baccalauréat qui prendra appui sur l'un des enseignements de *spécialité* suivi (en l'occurrence la *spécialité Arts* – arts plastiques, pour nous).

Tous deux permettront aux arts plastiques de trouver un terrain et prolongement potentiel non négligeable.

Et dans la perspective de mieux penser et préparer le continuum vers les études supérieures, l'enseignement des arts plastiques au lycée, désormais réformé, se voit placer au sein d'un dénominateur commun dit « enseignement de *spécialité - Arts* » et s'ouvre dès cette rentrée à tous les élèves, puisque délogé de la série L-littéraire, par l'abandon des séries.

Qu'ils aient alors suivi ou non un enseignement *facultatif* (désormais enseignement *optionnel*), les élèves peuvent prétendre suivre l'enseignement de *spécialité*.

**J'attire donc toute votre attention sur la nécessité promotionnelle de ces enseignements, qu'ils soient *optionnels* ou de *spécialité*, afin de toujours pouvoir assurer des effectifs honorables.**

Les professeurs de collèges doivent ainsi se sentir clairement concernés et mobilisés, à côté de leurs pairs disciplinaires de lycées : ensemble ils gagneront à penser, voire co-construire, cette orientation artistique potentielle.

Si donc la circulaire académique, en date du 6 décembre 2018, précise que : « *L'option Arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique et théâtre) permettra de déroger à la carte scolaire dès lors que le lycée qui propose l'option en seconde la prolonge par l'enseignement de spécialité en première* », le flux massif observé sur cette première année de la réforme, invite à penser un futur protocole vous aidant à la sélection des élèves demandant l'enseignement *optionnel* en arts plastiques en seconde, dès lors que le nombre de demandes est supérieur aux places accordées. Je m'y attellerai cette année en pleine concertation.

Cela viendra renforcer le vivier potentiel d'élèves pleinement motivés à suivre un parcours de formation à coloration artistique et réduira le risque réel d'une déperdition d'effectifs entre la première et la terminale (puisque les élèves ont à renoncer à l'un des trois enseignements de *spécialité* suivi en classe de première).

Dès la seconde, les élèves peuvent donc maintenant suivre un enseignement *optionnel* de 3 heures/semaine et ceci jusqu'en terminale.

Dès la première, un enseignement de *spécialité* de 4 heures, puis 6 heures en terminale (à la rentrée 2020) est proposé au lycéen, en parallèle dudit enseignement *optionnel*, qu'il peut donc cumuler.

La carte de formation des enseignements de *spécialité* et *optionnels* arrêtée pour cette année scolaire, propose une offre quasiment similaire sur l'ensemble du territoire académique qu'avant la réforme, avec de nouvelles ouvertures dans l'enseignement privé.

Elle propose cette année : 35 *options* arts plastiques (22 public/13 privé) et 19 *spécialités* arts plastiques (10 public/9 privé).

Au seuil de cette réforme, c'est aussi **un enseignement de *spécialité Art - arts plastiques* - qui se retrouve dans le top 10 des enseignements de *spécialité* les plus plébiscités et choisis au niveau national** ; à 3,4% (<http://quandjepasselebac.education.fr/top-10-specialites-choisies-par-les-2de/>), mais aussi au niveau de notre académie où notre discipline se place en tête des autres domaines artistiques relevant du même dénominateur commun « *spécialité Arts* », (à 36,81%) alors même qu'elle n'est pas proposée dans un département cette année.

Enfin, au regard de l'arrivée des nouveaux programmes en lycée et pour en faciliter leur appropriation et mise en œuvres, les programmes limitatifs du baccalauréat n'ont pas été renouvelés et restent donc inchangés.

**Les programmes de l'école au collège :**

<https://www.education.gouv.fr/cid95812/au-bo-special-du-26-novembre-2015-programmes-d-enseignement-de-l-ecole-elementaire-et-du-college.html>

**Ressources d'accompagnement des nouveaux programmes :**

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/actualites/actualites/article/ressources-daccompagnement-des-nouveaux-programmes-pour-les-cycles-3-et-4.html>

**Les programmes de l'enseignement *optionnel* d'arts plastiques :**

Seconde :

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/69/3/spe566\\_annexe1CORR\\_1063693.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/69/3/spe566_annexe1CORR_1063693.pdf)

Première :

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/69/5/spe566\\_annexe2CORR\\_1063695.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/69/5/spe566_annexe2CORR_1063695.pdf)

Terminale :

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8\\_MENJ\\_25\\_7\\_2019/15/4/spe263\\_annexe\\_1159154.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/15/4/spe263_annexe_1159154.pdf)

## Les programmes de l'enseignement de *spécialité* Arts-arts plastiques

Première :

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/84/6/spe567\\_annexe\\_22-1\\_1063846.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/84/6/spe567_annexe_22-1_1063846.pdf)

Terminale :

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8\\_MENJ\\_25\\_7\\_2019/02/6/spe245\\_annexe\\_1159026.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/02/6/spe245_annexe_1159026.pdf)

### Les nouveaux programmes de lycée :

<https://www.education.gouv.fr/cid140434/les-nouveaux-programmes-du-lycee-general-et-technologique-a-la-rentree-2019.html>

### Tous les dossiers sur le baccalauréat 2021 et de la réforme du lycée :

<http://www.education.gouv.fr/cid126438/baccalaureat-2021-un-tremplin-pour-la-reussite.html>

<https://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

Dans le panel de choix d'orientations post bac à coloration artistique, je vous rappelle ici l'existence de notre CPES-CAAP de Bourges et compte, là aussi, sur tous les professeurs d'arts plastiques pour en faire écho auprès des élèves.

[https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts\\_plastiques/continuum\\_de\\_la\\_scolarite/post\\_bac/cpes\\_caap/](https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/continuum_de_la_scolarite/post_bac/cpes_caap/)

## 3/4 Une dynamique de montée en puissance dans l'offre et l'accompagnement de formations

Vos nombreuses inscriptions sur les formations proposées l'an passé ont affiché des groupes complets : cela est aussi réjouissant, que signe de souhait (besoin) de formations et encourage le déploiement d'une offre de formations en arts plastiques, non négligeable, qui contribuera sans nul doute, à poursuivre notre dynamique.

Il conviendra également de concevoir et appréhender désormais, non plus un Plan de Formation Annuel (PAF), mais un plan *pluriannuel*.

Plusieurs vagues de campagnes d'inscriptions (une quinzaine sur l'année scolaire) vous permettront de vous inscrire tout au long de l'année scolaire, au fil des parutions d'offres de formations (disciplinaires et transversales) : vous concevrez ainsi votre propre parcours de formation professionnelle.

Il n'y a donc plus de places limitées (des groupes supplémentaires seront mis en place, fonction des inscriptions), ni de contraintes de rotations départementales.

Seront reconduites les quatre formations de l'an passé (dont deux dans le cadre de l'accompagnement de la réforme du lycée), avec une montée en puissance sur le versant numérique, par la proposition d'une formation plus approfondie, avec un niveau 2 :

- « **Enseigner les arts plastiques par le numérique : exploitation de logiciels –Niveau 1** ».
- « **Enseigner les arts plastiques par le numérique : exploitation de logiciels –Niveau 2** ».
- « **Mener une réelle pratique (immédiate) problématisante et référencée en arts plastiques** ».
- « **Saisir collectivement les nouveaux programmes de lycée en pensant, élaborant et rédigeant une progressivité du projet d'enseignement (J-2)** ».
- « **Mutualisation des pratiques autour des nouveaux programmes de lycée (J-3)** ».

De nouvelles offres envisagées, émanant de besoins ou orientations souhaitées, seront également proposées, en sus des formations statutaires, désormais scindées en deux groupes :

- « **Les arts plastiques au service du PEAC et de la soutenance orale du DNB** ».
- « **Le cahier, la trace et la mémoire écrite en arts plastiques** ».
- « **Approche et évaluation par compétences et la différenciation** ».
- « **Compétence exposer : la question des (mini-)galeries, des ELRO, du commissariat et de la place des partenaires culturels** ».
- « **Accompagnement des néo-titulaires années 1, 2, 3 et nouveaux entrants dans l'académie** ».
- « **Accompagnement des contractuels et à besoins particuliers** ».

Et certainement la plus attendue, une offre de formation permettant aux professeurs (collèges/lycées) de se rencontrer, par département, pour mutualiser leurs pratiques et élaborer ensemble séquences, projets, etc. :

- « **Rencontre départementale et mutualisations de pratiques entre pairs** ».

Les professeurs relevant de l'enseignement privé seront informés au fil de l'année des dates de ses formations pour s'y associer, puisque invités, en sus des trois rencontres traditionnelles de « **mutualisations de pratiques entre professeurs du privé** » prévues les 14 novembre 2019, 10 Mars 2020 et 4 Mai 2020.

C'est dans cette même dynamique active, qu'en plus des rendez-vous de carrière obligatoires dans le cadre du PPCR, j'ai à cœur de poursuivre les visites dites « **d'accompagnement** ».

Des visites qui doivent rester un moment privilégié et propice à un échange professionnel réflexif et constructif, à dessein de toujours apporter une plus-value et être porteur pour l'enseignant, les arts plastiques et les élèves. Je vous renvoie au protocole d'accueil :

[https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts\\_plastiques/evaluation/visite\\_daccompagnement/](https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/evaluation/visite_daccompagnement/)

#### 4/4 Une dynamique d'Equipe et de renouvellement

Dans une « **école de la confiance** » où il m'importe de travailler en toute confiance avec mes proches collaborateur(trice)s, je tiens à remercier tous les professeur(e)s, formateur(trice)s, conseiller(e)s, coordinateur(trice)s pédagogiques départementaux 1er et 2nd degrés, préparateur(trice)s, interrogateur(trice)s, correcteur(trice)s, tuteur(trice)s, missionné(e)s, responsable du Master MEEF arts plastiques, pour votre précieuse collaboration, travail mené et à venir.

Je remercie Mesdames Véronique Mousson-Vaslier et Marine Pillaudin-Errard, deux de mes chargées de missions qui, pour la première, souhaite cesser sa mission après une implication reconnue et engagée de longue date, pour se centrer sur l'ESPE en qualité de PFA, et pour la seconde, ayant obtenu le concours d'IA-IPR d'arts plastiques fait sa rentrée dans l'académie de Versailles.

J'adresse donc toute ma gratitude à Véronique Mousson-Vaslier pour ces nombreuses années de collaboration et de transmission passées auprès d'IA-IPR successifs et je souhaite à Marine Pillaudin-Errard la bienvenue dans ce nouveau métier, en étant ravis de la compter parmi mes collègues.

C'est donc Madame Sophie Raspail qui prendra le relais en qualité de chargée de missions, en tandem avec Madame Murielle Luck, qui vient par ailleurs d'obtenir le CAFFA : qu'elles en soient remerciées toutes les deux.

Mes remerciements aux formatrices de la préparation au concours de l'agrégation interne, Mesdames Sophie Frey, Marie-Cécile Miquelis et la bienvenue à Adeline Malfon qui rejoint l'équipe de préparatrices.

Programmes des concours (CAPES/Agrégation) pour la session 2020 :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98492/programmes-concours-enseignants-session-2020.html>

Ma gratitude également à Monsieur Gilles Lebeau pour la constance et le travail fourni eu égard sa mission de webmestre et la gestion du site disciplinaire qu'il cède désormais à Madame Nathalie Henquel, devenant notre nouvelle webmestre.

Monsieur Lebeau assurera la transition annuelle, tout en prenant en charge la plate-forme d'implantations des mini-galleries.

Je rappelle que tous deux vous mettent à dispositions ressources et actualités qui méritent la création d'un raccourci sur vos bureaux.

Aussi, nous vous remercions de nous partager et mettre en lumière vos actions, initiatives (innovantes) et vos projets (singuliers) ; ainsi contribuerez-vous à ce qu'ensemble nous puissions exposer une identité académique propre dans le paysage numérique des (ressources d') arts plastiques et au-delà.

Adresse d'envoi : [nathalie.henquel@ac-orleans-tours.fr](mailto:nathalie.henquel@ac-orleans-tours.fr)

A l'ensemble des professeurs engagés sur les rencontres de mutualisations de pratiques disciplinaires départementales, tant dans le public que le privé, sous la houlette des professeur(e)s coordinateur(trice)s départementaux arts plastiques.

Enfin, comme dans chacune de mes lettres de rentrée, je n'oublie pas les différents partenaires culturels qui, de près ou de loin, s'associent à vos projets, vos actions, parfois en les animant avec grande audace, contribuant ainsi activement au Parcours d'Education Artistique et Culturelle de vos établissements.

Ce lien tissé avec les artistes et les acteurs de la scène artistique (locale), de ce milieu professionnel et associatif (local), est précieux pour nous. Il offre aux élèves une autre rencontre avec l'art(istique), une coloration différente, dans une transmission non supplée, mais complémentaire à notre enseignement parce qu'échafaudée avec clairvoyance. De là naissent des rencontres aussi.

DAAC Orléans-Tours :

[http://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/action\\_educative/arts\\_et\\_culture/reseau\\_daac/](http://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/action_educative/arts_et_culture/reseau_daac/)

Que cette année soit riche et féconde, tant culturellement qu'au sein de vos pratiques artistiques et professionnelles, mais surtout dans vos échanges et mutualisations qu'il m'importe donc cette année de mailler. Parce que mettre en partage son territoire, c'est garantir de le faire grandir par le regard de l'autre et l'émanciper bien davantage.

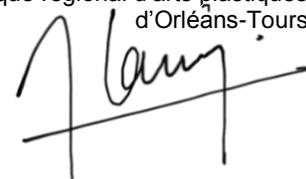
Soyez assuré de mon entier dévouement qui m'engage passionnément à vos côtés, toujours proches de vos préoccupations et mobilisé.

Je vous souhaite cette intensité et cet engagement passionnant face à votre mission d'enseignant et face à vos élèves afin qu'ils puissent **réussir dans le monde de demain**.

Bonne rentrée et année scolaire des plus fructueuses et des plus épanouissantes.

Très courtoisement.

**Alain MURSCHÉL,**  
Inspecteur d'Académie – Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques  
d'Orléans-Tours



Site d'arts plastiques de l'académie d'Orléans-Tours :

[https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts\\_plastiques/](https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/)

Sites Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/>

<http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html>

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>

P.E.A.C. : <http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-education-artistique-culturelle.html>

Ressources par dispositifs et enseignements :

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement.html>

Ressources par compétences du socle :

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/enseigner/ressources-par-competence-du-socle.html>

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves (livret scolaire) :

<http://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html>

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation :

[https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73066](https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066)